CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 13 septembre 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont aussi présents monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien.

Des contribuables et un journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

2022-09-356 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-357 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-358 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 ;

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2022 ;

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2022 ;

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2022 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 août 2022.

2022-09-359 Transfert de propriétés – PME INTER Notaires VDLG

Considérant la recherche de prix auprès de deux bureaux de notaires pour les transferts de propriétés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De donner le mandat à PME INTER Notaires VLDG pour les transferts de propriétés au montant approximatif de 2 437,00 $.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

2022-09-360 Adoption des comptes municipaux / Août 2022

Considérant que les comptes municipaux pour le mois d'août sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 672 006,98 $.

- Salaires nets : 110 580,86 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26640 à 26676 pour un montant de 196 772,10 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1316 à 1349 pour un montant de 130 780,90 $
- Liste des prélèvements : no 2229 à 2284 pour un montant de 233 873,12 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-361 Engagement de dépenses / Septembre 2022

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de septembre 2022 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transports, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

- Hygiène du milieu 15 328,67 $
- Travaux publics 11 443,86 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-09-361.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-362 Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) – Bonification *AccèsLogis* (volet II-6)

Considérant que la Ville de Gracefield désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet Logement santé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La Ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (Bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 400 000 $. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville et le SHQ.

Que monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La Ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-363 Autorisation de paiement – Per diem téléphone cellulaire

Considérant que certains employés utilisent leur téléphone cellulaire personnel pour le travail ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D’abroger la résolution 2021-11-456.

D’autoriser au montant de 15,00 $ par semaine, versé à même la paie, aux personnes suivantes :

- Monsieur le directeur général Jean-Marie Gauthier ;
- Madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien ;
- Madame la trésorière Jacqueline Boucher ;
- Monsieur le maire Mathieu Caron ;
- Le chef d’équipe Stéphane Marcil ;
- Madame la coordonnatrice des loisirs Roxanne Marois.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-364 Autorisation de dépense - Système de gestion de carburant

Considérant la nécessité de se doter d’un système de gestion de carburant ;

Considérant l’estimation des coûts présentée par le directeur des travaux publics ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D’autoriser un paiement de 3 309,50 $ plus les taxes applicables pour l’achat d’un système de gestion de carburant.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-365 Autorisation de dépense – Installation et location de 8 GPS

Considérant que nous avons actuellement deux camions munis de ces appareils ;

Considérant que ces appareils sont un investissement pour le bon fonctionnement du département des travaux publics ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant approximatif de 8 000,00 $ pour l'installation et location de 8 GPS pour les véhicules de la Ville.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

D'autoriser le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-366 Demande de Don 2022-2023 – Albatros Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la demande reçue d'Albatros Vallée-de-la Gatineau, pour une demande de don pour l'année 2022-2023 ;

Considérant la volonté des membres du Conseil de la Ville de Gracefield de soutenir l'organisme Albatros ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser un don au montant de 100,00 $ à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-367 Adhésion 2022-2023 – Réseau information municipale (RIM)

Considérant la nécessité d'adhérer au Réseau information municipale ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 550,00 $ pour l'adhésion 2022-2023 au réseau information municipale.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-368 Modification à la résolution 2021-06-209 – Signataires autorisés

Considérant que la résolution 2021-06-209 adoptée par le conseil de la Ville de Gracefield autorisait l'ancien maire et l'ancien directeur général à signer pour le transfert de 7 propriétés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De modifier la résolution afin de remplacer les signataires désignés de la Ville de Gracefield comme étant monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-369 Quote-Part 2022 – Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles

Considérant la facture reçue pour la quote-part 2022 de la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 25 914,27 $ à la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles pour la quote-part 2022.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-370 Signature d'entente – Employé 70-0003

Considérant les négociations ayant eu lieu avec l'employé 70-0003 ;

Considérant qu'il y a une entente à signer entre les parties ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De ratifier l'entente 2022-10 avec l'employé 70-0003 et d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et monsieur le maire Mathieu Caron à signer l'entente.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-371 Signature d'entente – Employé 32-0072

Considérant les négociations ayant eu lieu avec l'employé 32-0072 ;

Considérant qu'il y a une entente à signer entre les parties ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De ratifier l'entente 2022-08 avec l'employé 32-0072 et d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et monsieur le maire Mathieu Caron à signer l'entente.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-372 Autorisation de paiement - Essa-Tech Inc.

Considérant les travaux de localisation de conduite, test de débit et déplacement aller/retour pour les essais de la compagnie Essa-Tech Inc. ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est

résolu :

D’autoriser le paiement au montant de 3 968,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Essa-Tech Inc.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-373 Lancement d’un processus d’appel d’offres – Audit des rapports financiers 2022, 2023 et 2024

Considérant que le contrat 07-2019 vient à échéance ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à lancer le processus d’appel d’offres pour la fourniture de services professionnels – Audits des rapports financiers 2022, 2023 et 2024.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-374 MAMH – Programmation de la Semaine de la municipalité 2022

Considérant la demande du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation concernant la Semaine de la municipalité 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De proclamer la Semaine de la municipalité, sous le thème « Ma municipalité, à mes côtés » du 11 au 17 septembre 2022.

De promouvoir les activités reliées à cette semaine sur nos réseaux sociaux.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-375 Autorisation de paiement – Cabinet Unisson

Considérant le mandat donné au Cabinet Unisson ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement au montant de 4 550,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Cabinet Unisson.

Que cette dépense soit imputée au surplus accumulé.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-376 Autorisation de dépense – JLC géomatique

Considérant que les cartes de la Ville de Gracefield ont besoin d'une mise à jour ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement au montant approximatif de 1 320,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur JLC géomatique pour l'achat de 6 cartes de la Ville de Gracefield.

Que cette dépense soit imputée au surplus accumulé.

De rembourser monsieur le maire Mathieu Caron pour l'achat de sa carte au montant de 212,71 $ taxes incluses.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Avis de motion – Projet de règlement numéro 226-2022, relatif aux usages conditionnels

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 226-2022, relatif aux usages conditionnels.

Avis de motion – Projet de règlement numéro 225-2022 pour instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec

Monsieur le conseiller Alain Labelle donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 225-2022, règlement pour instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

TRANSPORT

2022-09-377 **Demande d'aide à divers paliers gouvernementaux – Frais de dépassement des postes en essence**

Considérant que la Ville a déjà dépassé largement le budget attribué pour l'essence de la machinerie dédiée à la voirie municipale pour l'année 2022 ;

Considérant que la situation est la même partout au Québec avec l'augmentation du prix de l'essence ;

Considérant le déficit anticipé de 72 000,00 $;

Considérant qu'une municipalité ne peut avoir un budget déficitaire ;

Considérant l'ajustement tarifaire octroyé aux transporteurs en vrac ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est unanimement résolu :

De demander à divers paliers gouvernementaux une aide financière pour combler le déficit généré par cette situation.

De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités de La Vallée-de-la-Gatineau pour leur appui.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2022-09-378 Achat de trois sableuses – Ryan's garage

Considérant que la Ville a procédé à une recherche de prix auprès de 3 fournisseurs ;

Considérant que cet équipement est nécessaire pour le département des travaux publics ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de deux sableuses au montant de 8 678,40 $ chacune plus les taxes applicables et une au montant de 12 899,35 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Ryan's garage.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-379 Autorisation de dépense - Clôture commerciale

Considérant la soumission reçue pour l'achat et l'installation de clôture au parc des loisirs et au bassin des eaux usées ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement au montant de 49 694,00 $ plus les taxes applicables pour la clôture commerciale de 8 pieds de hauteur au Parc des loisirs.

D'autoriser le paiement au montant de 41 974,00 $ plus les taxes applicables pour la clôture commerciale de 8 pieds de hauteur au bassin des eaux usées.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-380 Demande au ministère des Transports du Québec – Stationnement en bordure de la rue Saint-Joseph (Métro)

Considérant que plusieurs accidents sont survenus sur la rue Saint-Joseph en face du Métro ;

Considérant que le comité de sécurité publique a recommandé de faire une demande au ministère des Transports du Québec ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De demander au ministère des Transports du Québec d'enlever 2 stationnements le long de la rue Saint-Joseph. Soit un de chaque côté des entrées donnant accès au stationnement du Métro.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-381 Demande au ministère des Transports du Québec – Traverse de piéton avec signalisation

Considérant que la traverse de piéton située au coin des rues Saint-Joseph et Polyvalente n'est pas bien identifiée ;

Considérant que la traverse de piéton est utilisée par plusieurs étudiants autant de l'école élémentaire et secondaire que de l'école des adultes ;

Considérant qu'un marché agricole est en fonction de juin à septembre à cet emplacement et le stationnement est accessible en utilisant cette traverse de piéton ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est unanimement résolu :

De demander au ministère des Transports du Québec d'installer un feu de circulation pour traverse de piéton au coin des rues Saint-Joseph et Polyvalente.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMNENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2022-09-382 Regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Sel de déglaçage (saison 2022-2023) – Appel d'offres CS-20222023

Considérant le regroupement d'achat pour l'appel d'offres pour le sel de déglaçage, numéro CS-20222023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De ratifier la dépense autorisée par monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier auprès de Mines Seleine et ayant autorisé l'achat de 600 tonnes métriques de sel de déglaçage au coût de 123,29 $ la tonne plus les taxes applicables, pour l'hiver 2022-2023, le tout selon l'appel d'offres d'achat regroupé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

La dépense pour le sel de déglaçage sera imputée au poste 0233000635 – Abrasifs.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay se retire à 19 h 24.

2022-09-383 Octroi de contrat – Achat de sable

Considérant que la réserve de sable tamisé doit être effectuée pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2022-2023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De ratifier la dépense autorisée par monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier pour l'achat de 12 000 tonnes de sable tamisé auprès de Carrière Clément Tremblay et Fils au coût de 3,98 $ la tonne, selon le contrat 2021-11, pour un montant total de 47 760,00 $ plus les taxes.

La dépense pour le sable tamisé sera imputée au poste 0233000622 – Sable Tamisé. Tout montant excédentaire sera imputé du surplus accumulé.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay réintègre son siège à 19 h 25.

2022-09-384 Achat d'un conteneur – Branchaud

Considérant la nécessité de la Ville de se procurer un conteneur ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat d'un conteneur au montant de 5 950, 00 $ plus 150,00 $ de transport plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au surplus accumulé.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-09-385 Mandat à CIMA+ pour le raccordement du projet logement en santé – rue Principale et rue Locas

Considérant que le raccordement aux égouts et à l'aqueduc pour le projet de logement en santé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De mandater la firme CIMA+, afin de produire une offre de service pour les travaux de raccordement en neuf à la rue Principale et la rue Locas.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-386 Autorisation de paiement - CIMA+

Considérant la réception de la facture pour la mesure de boue au bassin des eaux usées ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 5 690,00 $ plus les taxes applicables à la firme CIMA+.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-387 Autorisation de paiement - Outabec Construction

Considérant les travaux effectués pour les bris d'aqueduc ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D’autoriser le paiement de la facture au montant de 71 634,22 $ plus les taxes applicables au fournisseur Outabec Construction.

Que la dépense soit imputée à partir du surplus accumulé.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-388 Offre de services - Plomberie Environord Inc.

Considérant que le réseau d’aqueduc est un service essentiel ;

Considérant l’offre de services reçue du fournisseur Plomberie Environord Inc., pour une période de 6 mois ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D’autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tout document pour ce contrat et autoriser le montant soumis pour une période de six mois :

- Technicien 98$/h pour les heures régulières ;
- Technicien 119$/h pour le soir après 17h00 jusqu’à 6h00 ;
- Technicien 128$/h pour les fins de semaines et journées fériées.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-389 Offre de services – Sanivac

Considérant que le bassin des eaux usées situé sur la rue du Pont doit être vidangé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D’autoriser une dépense au montant de 75 131,80 $ plus les taxes applicables au fournisseur Sanivac tel qu’indiquée dans l’offre de services reçue.

Que cette dépense soit imputée au surplus accumulé.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

2022-09-390 Tournoi de golf annuel de la Municipalité de Blue Sea

Considérant que le conseil municipal désire inscrire 4 joueurs pour représenter la Ville ;

Considérant que les frais d’inscription sont de 85,00 $ chaque inscription ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D’autoriser le paiement de 340,00$ à la municipalité de Blue Sea pour 4 inscriptions au tournoi de golf du 17 septembre prochain.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-391 Modification à la résolution 2022-06-263 - Mandat pour l’aménagement d’un réseau de sentiers pédestres

Considérant que la résolution 2022-06-263 adoptée par la Ville de Gracefield lors de sa séance ordinaire du 13 juin 2022 doit être modifiée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D’ajouter que le montant restant à payer pour les travaux est de 17 124,00 $.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

De permettre au directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-392 Ensemencement Lac à la barbue 2022

Considérant que dans le cadre du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche hivernale pour l'exercice financier 2022-2023, une aide financière de 8 000,00 $ a été consentie par le ministre Pierre Dufour pour ensemencer le Lac à la Barbue ;

Considérant que la Brigade incendie de la Ville de Gracefield contribuera en faisant un don de 1 000,00$ pour l'ensemencement des lacs en 2022-2023 ;

Considérant que la Ville déboursera elle-même un montant de 3 000,00 $;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron et il est résolu :

De procéder à l'ensemencement du lac à la Barbue au montant de 12 000, 00 $ plus les taxes applicables, le tout auprès de Pisciculture Val-des-Bois.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-393 Enseigne à la bibliothèque

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu une aide financière du programme Fonds canadien de revitalisation ;

Considérant que la Ville de Gracefield veut installer une affiche sur le devant du bâtiment afin d'embellir la façade ;

Considérant que la Ville a reçu une soumission de M & M design au montant de 385,00 $ plus les taxes applicables ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 385,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur M & M design pour le lettrage de l'enseigne.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-394 Autorisation de dépôts locations diverses – Festival d'été 2023

Considérant que la Ville de Gracefield a débuté l'organisation de son festival d'été 2023 ;

Considérant que la Ville de Gracefield doit faire des dépôts pour la réservation et / ou la location de divers services ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser des dépôts ou des dépenses auprès des fournisseurs suivants :

- Les entreprises septiques L.M. : dépôt de 500,00 $ pour la réservation de dix toilettes chimiques ;
- Infographie les 2 filles : dépense de 750,00 $ pour l'impression des billets de Guylaine Tanguay et de Matt Lang ;
- Idée concept : dépense de 677,00 $ pour la fabrication des bracelets ;
- Proson : dépôt de 25 % : 4 508,85 $ pour la location de la sonorisation, de l'éclairage et de la scène extérieure ;
- Sécurité Outaouais : dépôt de 500,00 $ pour la réservation de 6 agents de sécurité les 21 et 22 juillet 2023.

Que les dépôts et dépenses soient imputés au poste budgétaire 58 29107 000.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-395 Location salle McConnery – Marché de Noël

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite organiser un marché de Noël le 26 novembre 2022 ;

Considérant que le centre récréatif et communautaire n'est toujours pas disponible ;

Considérant que la salle McConnery est disponible pour tenir cette activité et que le propriétaire a fait une offre de location ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 300,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Salon funéraire McConnery pour la location de la salle les 25 et 26 novembre 2022.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70110 499.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-396 Réparation roulotte de location – Festival d'été 2022

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu la pièce pour l'auvent de la roulotte en location qui s'est brisée lors du festival d'été 2022 ;

Considérant que la réparation doit être effectuée par un professionnel ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 228,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Buckingham Leisure Day, pour la réparation.

Que la roulotte soit livrée le lundi le 24 octobre 2022.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70110 499.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette se retirent à 19 h 38.

2022-09-397 Autorisation de paiement – Constructions Progénik Inc.

Considérant les travaux de rénovation à la bibliothèque effectués conformément à l'appel d'offres 2022-06 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 52 860,50 $ plus les taxes applicables à Constructions Progénik Inc.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègrent leur siège à 19 h 39.

2022-09-398 **Abroger et remplacer la résolution 2022-08-350 - Octroi de la soumission 2022-09 – Fourniture et installation des jeux d'eau**

Considérant que la signature de la convention d'aide financière s'est faite le 1er septembre 2022 ;

Considérant la nécessité d'abroger et remplacer la résolution 2022-08-350, car celle-ci ne peut être adoptée avant la signature de la convention ;

Considérant l'appel d'offres publique 2022-09 pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau ;

Considérant que deux soumissions furent déposées dans les délais ;

Considérant le rapport et la grille de pondération émis par le comité de sélection ;

Considérant qu'une subvention fut confirmée au montant de 100 000,00 $;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé au fournisseur Tessier Récréo Parc pour un montant de 303 532,85 $ taxes incluses.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cet octroi.

Que le solde restant de cette dépense soit acquitté par règlement d'emprunt comme indiqué au programme triennal des dépenses en immobilisation.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette se retirent à 19 h 42.

2022-09-399 Autorisation de dépense – Constructions Progénik Inc.

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès des Constructions Progénik Inc. pour changer 2 fenêtres et installer de la laine dans le bâtiment de la caserne 10 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'accepter la soumission au montant de 12 668,62 $ plus les taxes applicables à Constructions Progénik Inc.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègrent leur siège à 19 h 44.

RAPPORT DE COMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question 1 :

Monsieur Mario St-Amour, résidant au 2, chemin Laprise :
Il demande pourquoi les fossés sont si creux et qu'il n'y en a pas à sa propriété ?

Monsieur le maire l'avise qu'il demandera au directeur des travaux publics et il lui reviendra avec l'information.

Question 2 :
Luc Thérien, résidant au 100, chemin Bouchette :
Il demande une solution car le chemin de Bouchette est beaucoup plus utilisé par les camions lourds et ça fait beaucoup de poussière. Il demande qu'il y ait de la pierre blanche dans le chemin au lieu de le laisser sur le sable. Il demande de ne plus passer la niveleuse car la situation s'aggrave quand c'est fait.

Monsieur le maire l'avise qu'il a eu une rencontre avec le MTQ et les maires des municipalités limitrophes et aucune ouverture de la part du ministère. Après l'élection du 3 octobre, il y aura une rencontre avec le député pour ce dossier. Le sujet sera apporté au prochain comité de voirie également.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

2022-09-400 Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Labelle et il est résolu :

De lever la présente séance ordinaire à 19 h 57.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire